



Ville de la Trinité

Ville de La Trinité

Révision du Plan Local d'Urbanisme

7 – ANNEXES DU PLU

ANNEXES 7-3 au titre de l'article R151-53 du CU / déchet

Projet de PLU arrêté par délibération du Conseil Municipal du 19 décembre 2019

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 21 janvier 2021



ANNEXE 3-3

Notice technique

Élimination des déchets.

Le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets de Martinique (PPGDM) adopté par la CTM en Juin 2019 deviendra opposable pour les décisions prises dans le domaine des déchets par les personnes morales de droit public et leurs concessionnaires. Il sera intégré au Plan d'Aménagement et de Développement Durable de Martinique (PADDMA) qui constitue le cadre de référence, pour les politiques de développement et d'aménagement du territoire, en prenant en compte les enjeux et objectifs déterminants à l'échelle de la Martinique.

Ce Plan est opposable aux tiers : les décisions prises dans le domaine des déchets par les personnes morales de droit public et leurs concessionnaires doivent être compatibles avec ces plans (article L541-15 du code de l'environnement). L'obligation de compatibilité implique que les décisions prises doivent garantir la cohérence et ne pas aller à l'encontre de principes fondamentaux du Plan.

Le périmètre géographique du Plan couvre la totalité de la Martinique. Il comprend le territoire de 34 communes, 3 collectivités à compétence collecte (la Communauté d'Agglomération Centre Martinique – CACEM, la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique - CAESM et la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique – CAPNORD) et 1 collectivité à compétence traitement (le Syndicat Martiniquais de Traitement et de Valorisation des Déchets - SMTVD).

La collecte des déchets est gérée par la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP NORD). La compétence comprend :

- la collecte et le traitement des ordures ménagères et des encombrants
- La collecte et le traitement des déchets verts
- La suppression des dépôts sauvages
- La participation à la collecte de piles, de batteries et huiles usagées, en fonction des filières existantes sur le territoire et de la réglementation en vigueur
- La participation au financement de la fourrière de CARRERE en partenariat avec les autres établissements de coopérations intercommunales.

La collecte sur la commune s'effectue de la manière suivante :

VILLE DE TRINITE
JOURS DE COLLECTES DE VOS SACS ET ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS

■ SAC BLEU
 ■ SAC JAUNE
 ■ BIODÉCHETS
 ■ SAC COLLECTIF
 ■ ENCOMBRANTS ET DÉCHETS VERTS

| | |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>ANSE BELUNE- BEAUSEJOUR- POINTE MARCUSSY AFPA, Bord de Mer, Chemin de la pointe Marcussy, Cité HLM, Cité scolaire Frantz Fanon, Ecole de pêche, All des Sports, Impasse Anse Bellegarde, Impasse de la Bourse, Impasse du Figulier, Les Alizés, Lot. L'Autre Bord, Lot. La Flotille, Parking Bus Scolaire, Rue Anse Belune, Rue de Beausejour, Rue de la Flotille, Rue du Vossier</p> <p>MARDI JEUDI JEUDI MARDI- JEUDI- SAMEDI JEUDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> | <p>LA MOÏSE- RAISINIERS 2 Ⓢ Raisiniers (770 I Pompière et Douane- Bac co)</p> <p>LUNDI JEUDI JEUDI LUNDI- JEUDI- SAMEDI VENDREDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> |
| <p>ANSE BONNEVILLE- ANSE L'ETANG Rue de l'Anse, Allée de la Mandarine, Route du Phare, Rue de la Plage, Rue du Mahaut, Rue du Petit Morne, Rue du Surf</p> <p>LUNDI JEUDI VENDREDI LUNDI- JEUDI- SAMEDI JEUDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> | <p>LOTISSEMENT LES 4 VENTS 1 Ⓢ MARDI JEUDI VENDREDI VENDREDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> |
| <p>BAGATELLE- BASSIGNAC- BELLEVUE Chemin de Bellevue, Lotissement Bel Vi, RD 2 (route de Bellevue), Résidence Bel Vi, RN 4, Usine de Bassignac (Chemin)</p> <p>MERCREDI JEUDI VENDREDI LUNDI- MERCREDI- VENDREDI LUNDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> | <p>LOTISSEMENT LES 4 VENTS 2 Ⓢ Chemin Bac Dadou - Chemin Tornade</p> <p>MERCREDI JEUDI VENDREDI VENDREDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> |
| <p>BOURG 1 Rue Adrien Saint Luce, Rue Auguste Ràjon, Rue des Amours, Rue trenand Clerc, Rue François Nigier, Rue Gambetta, Rue Joseph Jagroillière, Rue Kernay, Rue Perrinon, Rue Schoelcher, Rue Victor Hugo</p> <p>LUNDI JEUDI VENDREDI LUNDI- JEUDI- SAMEDI VENDREDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> | <p>MAXIMIN Chemin Maximin</p> <p>MERCREDI JEUDI VENDREDI LUNDI- MERCREDI- VENDREDI LUNDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> |
| <p>BOURG 2 Axe principale de raisinier à étale de poisson</p> <p>LUNDI À SAMEDI VENDREDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> | <p>MORNE PAVILLON</p> <p>LUNDI JEUDI VENDREDI LUNDI- JEUDI- SAMEDI JEUDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> |
| <p>CITE DU BAC Rue des Artisans</p> <p>MARDI JEUDI VENDREDI MARDI- JEUDI- SAMEDI VENDREDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> | <p>MORNE POIRIER 1 Ⓢ Chemin Morne Poirier (axe principale)</p> <p>MARDI JEUDI VENDREDI MARDI- JEUDI- SAMEDI VENDREDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> |
| <p>COSMY- MORNE FIGUE- PETITE RIVIERE SALEE Les hauts de Cosmy, Petite Rivière Salée, Plage, RN1, Route de cosmy et ses voies</p> <p>LUNDI JEUDI VENDREDI MARDI- JEUDI- SAMEDI VENDREDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> | <p>MORNE POIRIER 2 Chemin la Haut, Dégras, Petite Rocade, Décossières</p> <p>MERCREDI JEUDI VENDREDI MERCREDI- VENDREDI JEUDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> |
| <p>DESFORTS Chemin de Bellevue, Chemin rural de Desforts, Croisée Man Vivi, RN4 (vers Gros Morne)</p> <p>LUNDI MERCREDI LUNDI- JEUDI- SAMEDI LUNDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> | <p>PLAISABLE Ⓢ Passage du camion par le pont toujours impossible Chemin Bois du Bac, rue Principale</p> <p>MERCREDI JEUDI VENDREDI MERCREDI- VENDREDI MERCREDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> |
| <p>DEMARINIERS- FLEUR D'EEPE Avenue du Raisinier, Bréail, Chemin Cabria, Chemin Croix Guy, Chemin de la Colline, Chemin de la Maternité, Résidence Epinette, Route de Fleur d'Épée, Rue Carnot, Rue Cité Bouganeot, Rue des sinistres</p> <p>LUNDI JEUDI PAS DE BID LUNDI- JEUDI- SAMEDI VENDREDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> | <p>SPOURTOURNE Anse spourtourne</p> <p>LUNDI JEUDI VENDREDI LUNDI- JEUDI- SAMEDI JEUDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> |
| <p>DIJON- DESMARINIERS EST Chemin Dijon</p> <p>MERCREDI JEUDI PAS DE BID MERCREDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> | <p>TARTANE Ⓢ Allée du Rhum Paille, Boulevard de Tartane, Fond Basille*, Hôtel de Gallon, Pointe à bibi, Résidence des Loups, Route de Tartane (après Beausejour)</p> <p>LUNDI JEUDI VENDREDI LUNDI À SAMEDI JEUDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> |
| <p>FOND GALION Plaine Fond Gallon</p> <p>MERCREDI JEUDI VENDREDI MERCREDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> | <p>TRACEE Borlin</p> <p>MERCREDI JEUDI VENDREDI LUNDI- MERCREDI- VENDREDI VENDREDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> |
| <p>GERGAULT- GRAND GALION- PETITE GALION- RN 1-1 Ⓢ Bois Neuf, Chemin Dominant, Chemin Duffresat, Entrée de la Brise, Foyer de Charité Impasse des Liguesurs, La Valérienne, Lo. La Bourrasque, Petit Gallon</p> <p>MARDI JEUDI VENDREDI MARDI- JEUDI- SAMEDI VENDREDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> | <p>MORNE DIDI</p> <p>MERCREDI MARDI LUNDI- MERCREDI- VENDREDI VENDREDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> |
| <p>GERGAULT- GRAND GALION- PETITE GALION- RN 1-2 Lot. Brin d'Amour, RD 2 (jusqu'à rue Jean Eugène Fatier - 12 tour)</p> <p>MARDI JEUDI VENDREDI MARDI- JEUDI- SAMEDI VENDREDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> | <p>FLAMINGA spécifiques</p> <p>JEUDI LUNDI- MERCREDI- SAMEDI</p> <p>*Chemin La colline, travaux en cours</p> <p>*Fond Basille, pont defectueux LUNDI- JEUDI- SAMEDI</p> <p>*Chemin les mouettes, route affaiblie LUNDI- JEUDI- SAMEDI</p> |
| <p>GERGAULT- GRAND GALION- PETITE GALION- RN 1-3 Route de Brin d'Amour</p> <p>LUNDI JEUDI VENDREDI LUNDI- JEUDI- SAMEDI VENDREDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> | <p>MORNE FIGUE Chemin man collin</p> <p>LUNDI</p> |
| <p>LA CRIQUE 1 Ⓢ Chemin des Falls Jaunes, Chemin des Ortolans, Chemin des ramiers, Gendarmerie, Impasse du Fort, Rue de la Crique, SMHLM la Crique, Station Shell</p> <p>LUNDI JEUDI VENDREDI LUNDI- JEUDI- SAMEDI VENDREDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> | |
| <p>LA CRIQUE 2 Chemin des Rouges Georges, Impasse des Mouettes*</p> <p>MERCREDI JEUDI VENDREDI VENDREDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> | |
| <p>LA MOÏSE- RAISINIERS 1 Les hauts de Raisiniers, route de la Moïse</p> <p>LUNDI JEUDI JEUDI LUNDI- JEUDI- SAMEDI JEUDI</p> <p style="text-align: right; color: red; font-size: small;">Tous les 15 jours</p> | |



➔ La collecte des déchets :

➔ Déchetterie

Sur le site de Lestrade au Robert, une déchetterie de 8 modules est en service depuis janvier 2004. Il accueille également un centre de transfert des Ordures Ménagères en service depuis 2004. Le site du Poteau à Basse Pointe, de type Centre d'Enfouissement Technique (CET), a été fermé en 2005 et sa réhabilitation est aujourd'hui terminée. Il est prévu de réaliser sur le site actuel une déchetterie et un centre de transfert des déchets.

→ Les ordures ménagères

Les déchets sont collectés deux fois par semaine, selon un planning défini par Cap Nord Martinique. Il s'agit d'une collecte en porte à porte.

→ Espace tri en apport volontaire des emballages recyclables secs

Les emballages recyclables secs sont collectés de la manière suivante :

- apport volontaire dans des « espaces tri »
- collecte par un prestataire privé (la collecte est effectuée 1 fois par semaine en porte-à-porte)
- signature d'un contrat avec Eco Emballages.

Au sein des communes membres de Cap Nord Martinique, le tri en quatre flux a été retenu : verre, plastique, carton et métaux. Début 2004, 145 espaces tri ont été installés sur le territoire de Cap Nord Martinique. Pour le Nord Atlantique le taux d'installation correspond à 76% des objectifs

→ Encombrants et déchets verts

Le mode principal de collecte des encombrants et des déchets verts est la collecte en porte à porte, qui a lieu tous les 15 jours.

Il n'existe quasiment pas de collecte séparée entre les encombrants et les déchets verts. Ils sont systématiquement collectés en mélange pour les déchets déposés sur la voie publique. Les seuls déchets verts non mélangés sont ceux issus de la tonte et de l'entretien des espaces verts publics ou privés.

Pour Cap Nord Martinique, la collecte est effectuée par des prestataires privés (EVEA en l'occurrence), en porte à porte et aussi par mise à disposition de bennes sur voie publique.

→ Le traitement des déchets

→ Les ordures ménagères

Le centre de transfert de Lestrade au Robert assure le transfert des ordures ménagères (OM) de la commune du Marigot, entre autres, vers le CET (Centre d'Enfouissement Technique) et le CVE (Centre de Valorisation Énergétique) de la Trompeuse à Fort-de-France.

Sa capacité est de 19 000 t/an :

- 15 000 d'OM
- 4 000 de DIB (déchets des entreprises)

Le Centre de Valorisation Organique du SMITOM au Robert est opérationnel depuis 2006.

Ce centre accueille deux filières de valorisation : une usine de méthanisation de capacité 20 000 t/an ainsi qu'une plateforme de compostage de 20 000 t/an. Il permettra également de valoriser la fraction fermentescible des ordures ménagères sous forme de biogaz et de compost après une collecte sélective en porte-à-porte.

→ INSTALLATION DE STOCKAGE DES DECHETS NON DANGEREUX DE PETIT-GALION

Sur l'année de référence du Plan il n'était pas en service. Cette installation a été mise en service le 06 juillet 2017.

Petit Galion – Le Robert

| | | |
|-----------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Identité | Maître d'ouvrage | SMTVD |
| | Exploitant | Régie |
| | Date de dernière autorisation d'exploiter | 26 janvier 2016 |
| | Date d'ouverture | 06 juillet 2017 |
| | Date de fermeture prévisionnelle | Environ 25 ans |
| | Capacité autorisée | 100 000 t/an 150 000 t/an en cas de crise |
| | Capacité technique | 100 000 t/an |
| Autres | Valorisation du biogaz | Non |
| | Certification | Aucune |
| | Remarques particulières | Le site ne devrait fonctionner qu'avec 20 à 30 000 t/an d'OMr (refus de TMB), le reste étant des encombrants et DAE, ainsi, les quantités de biogaz devraient être faibles Les balles d'OMr de la plateforme de la Trompeuse ont été utilisées en fond de casier pour protéger la géo-membrane |

Figure 71 : Caractéristiques de l'ISDND de Petit Galion

→ Les emballages recyclables secs des ménages

Les emballages collectés subissent un tri complémentaire à l'unique centre de tri privé, construit et exploité par Martinique Recyclage sur la commune de Ducos, pour les emballages en plastique, carton, et verre.

Les emballages en métal sont regroupés et compactés au centre de regroupement des métaux de Métal-dom.

Les déchets d'emballages triés recyclables sont par la suite envoyés dans divers sites dans le monde, afin d'être recyclés. Les refus de tri (emballages souillés ou non-conformes aux consignes de tri) sont valorisés en énergie au CVE de la CACEM à Fort-de-France.

→ Les encombrants et déchets verts des ménages

Il existe un centre de valorisation organique traitant les déchets verts des ménages. Il est situé au lieu-dit Lestrade sur le territoire de la commune du Robert.

ENLEVEMENT DES DECHETS SUR LA VILLE DE LA TRINITE

TONNAGE DES DECHETS RAMASSES PAR AN :

| TYPE DE DECHETS | QUANTITE EN TONNE | SITES DE DEPOT |
|-------------------|-------------------|-------------------------|
| ORDURES MENAGERES | 720 | Décharge du Vivé |
| | 3 393 | Incinérateur |
| BIODECHETS | 71 | CVO |
| PLASTIQUE | 22.69 | Filière de tri sélectif |
| CARTON | 15 | Filière de tri sélectif |
| VERRE | 83 | Filière de tri sélectif |
| METAL | 7 | Filière de tri sélectif |
| ENCOMBRANTS | 496 | Décharge du Vivé |
| NETTOIEMENT VILLE | 930 | Décharge du Vivé |
| DECHETS VERTS | 290 | CVO |
| TOTAL | 6 027.69 | |



CAP Nord Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

Les déchèteries



Il existe 11 déchèteries réparties sur l'ensemble du territoire de la Martinique, dont 3 sont implantées sur le Nord. L'accès y est gratuit pour les particuliers, les horaires d'ouverture très larges permettent une fréquentation régulière, aisée et sans contrainte.

Les déchèteries du Nord :

- Déchèterie de Lestrade (Route de la Pointe Jean-Claude - 97231 Le Robert / Tél. : 0596 38 15 77)
- Déchèterie de Fond Canonville (Quartier Sainte Philomène - 97250 Saint-Pierre / Tél. : 0596 68 61 93)
- Point de collecte du Poteau (Carrefour le Poteau - 97218 Basse-Pointe / Tél : 0696 84 17 10)

Collecte sélective



La collecte sélective consiste à récupérer les déchets, préalablement séparés selon leur nature par les producteurs, en vue d'une valorisation ou d'un traitement spécifique. La collecte sélective s'applique autant aux déchets ménagers qu'aux déchets industriels.

Le recyclage contribue à la protection de l'environnement et permet de multiples économies :

- Economie d'énergie : fondre du verre recyclé demande moins d'énergie que fondre les matières premières qui entrent dans la composition du verre " neuf " .
- Economie de matières premières
- Réduction de la pollution : les économies d'énergie contribuent à limiter les émissions atmosphériques. Moins de mise en décharge et moins d'incinération participent à la préservation de l'environnement.

Plus de 70% des déchets de nos poubelles peuvent être triés et valorisés

Tri et valorisation des déchets ménagers



Pourquoi trier ses déchets ?

Le tri des déchets et la collecte sélective sont des actions consistant à séparer et récupérer les déchets selon leur nature, à la source, pour éviter les contacts et les souillures.

Le tri préalable à la maison est nécessaire car les déchets recyclables et valorisables doivent être séparés des ordures ménagères avant d'être acheminés vers des centres de recyclage.

La valorisation des déchets

Après sélection par tri, les matériaux recyclables sont mis en balles par catégorie (plastique, papier, carton, aluminium, acier et briques alimentaires) pour être acheminés vers des centres de recyclage, évitant ainsi leur simple destruction par incinération ou abandon en décharge et, par conséquent, réduisant l'empreinte écologique.

L'acier (boîtes de conserve, canettes) est transporté à l'aciérie pour être broyé, fondu, étiré et transformé en bobines, en barres ou en fils.

L'aluminium (canettes, aérosols) est compacté en balles, puis fondu et coulé en lingots, dans un centre d'affinage. Il peut être transporté sous sa forme liquide.

Les plastiques (bouteilles et flacons uniquement, avec leur bouchon) sont compactés, puis transportés vers un centre de régénération, où ils sont broyés en paillettes et plongés dans l'eau. Les paillettes et les granulés sont ensuite envoyés au recycleur qui les transforme en nouveaux produits ou en emballages.

Le carton (emballages) est envoyé à la papèterie et transformé en feuilles de papier, puis en nouveaux produits ou en emballage. La Martinique n'est pas concernée par les briques alimentaires.

Le verre (emballages) est acheminé vers la plateforme de broyage de la Trompeuse, pour y subir une transformation en sable ou gravier.

Les biodéchets (les déchets alimentaires, les déchets verts, les papiers et les cartons) peuvent être traités par compostage au Centre de Valorisation Organique (CVO). Le compost produit, peut s'utiliser au sol dans le cadre de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement.

Les ordures ménagères (déchets non recyclables) sont actuellement traitées :

- par incinération avec valorisation énergétique (création de vapeur et d'électricité)
- par enfouissement dans une Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDN) à « CERON Sainte-Luce »

Réduire les déchets dans le Nord



La Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique a signé le 28 novembre 2011 un accord cadre avec l'ADEME, d'une durée de 5 ans, pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme Local de Prévention des déchets (PLPD). A travers ce programme, CAP Nord Martinique s'engage à

"être acteur de la prévention qualitative et quantitative des déchets" sur le territoire Nord en l'intégrant au sein d'une politique globale et durable des déchets. L'objectif d'impact à 5 ans est de réduire à minima de 7% les quantités d'ordures ménagères et assimilés collectées par habitant et par an.

En 2011, année de référence du programme, chaque habitant produisait 335 Kg d'ordures ménagères par an. Il s'agit d'ici 2016 de réduire cette quantité pour arriver à un ratio d'ordures ménagères inférieur à 312 Kg /habitant/an, soit moins 23 Kg/habitant/an.

Le diagnostic territorial, réalisé au cours de l'année 2012 a permis de mettre en lumière les actions du territoire Nord en faveur de la réduction des déchets. 2013 est l'année de mise en œuvre par la création de groupes de travail autour des actions définies dans le PLPD.

La mobilisation et l'implication des acteurs, partenaires et relais sont primordiales pour permettre au Programme de trouver sa pleine réalisation auprès de chaque habitant et utilisateur du territoire Nord.

BAC BLEU
BAC JAUNE
BAC COLLECTIF
ENCOMBRANTS ET DÉCHETS VERTS

ANSE BELUNE- BEAUSEJOUR- POINTE MARCUSSY
 AFPA, Bord de Mer, Chemin de la pointe Marcussy, Cité HLM, Cité scolaire Frantz Fanon, Ecole de pêche, All des Sports, Impasse Anse Bellegarde, Impasse de la Bourse, Impasse du Figuier, Les Alizés, Lot. L'Autre Bord, Lot. La Flotille, Parking Bus Scolaire, Rue Anse Bélune, Rue de Beauséjour, Rue de la Flotille, Rue du Voilier
 MARDI JEUDI JEUDI MARDI-JEUDI-SAMEDI JEUDI
 Tous les 15 jours

ANSE BONNEVILLE- ANSE L'ETANG
 Rue de l'Anse, Allée de la Mandarine, Route du Phare, Rue de la Plage, Rue du Mahaut, Rue du Petit Morne, Rue du Surf
 LUNDI JEUDI VENDREDI LUNDI-JEUDI-SAMEDI JEUDI
 Tous les 15 jours

BAGATELLE- BASSIGNAC- BELLEVUE
 Chemin de Bellevue, Lotissement Bel Vi, RD 2 (route de Bellevue), Résidence Bel Vi, RN 4, Usine de Bassignac (Chemin)
 MERCREDI JEUDI VENDREDI LUNDI-MERCREDI-VENDREDI LUNDI
 Tous les 15 jours

BOURG 1
 Rue Adrien Saint Luce, Rue Auguste Réjon, Rue des Amours, Rue frenand Clerc, Rue François Nieger, Rue Gambetta, Rue Joseph Iagrosillière, Rue Kernay, Rue Perrinon, Rue Schoelcher, Rue Victor Hugo
 LUNDI JEUDI VENDREDI LUNDI - JEUDI- SAMEDI VENDREDI
 Tous les 15 jours

BOURG 2
 Axe pricipale de raisinier à étale de poisson
 LUNDI À SAMEDI VENDREDI
 Tous les 15 jours

CITE DU BAC
 Rue des Artisans
 MARDI JEUDI VENDREDI MARDI-JEUDI-SAMEDI VENDREDI
 Tous les 15 jours

COSMY- MORNE FIGUE- PETITE RIVIERE SALEE
 Les hauts de Cosmy, Petite Rivière Salée, Plage, RN1, Route de cosmy et ses voies
 MARDI JEUDI VENDREDI MARDI-JEUDI-SAMEDI VENDREDI
 Tous les 15 jours

DESFORTS
 Chemin de Bellevue, Chemin rural de Desforts, Croisée Man Vivi, RN4 (vers Gros Morne)
 LUNDI MARDI VENDREDI LUNDI-JEUDI-SAMEDI LUNDI
 Tous les 15 jours

DEMARINIÈRES- FLEUR D'EEPE
 Avenue du Raisinier, Brésil, Chemin Cabria, Chemin Croix Guy, Chemin de la Colline*, Chemin de la Maternité, Résidence Epinette, Route de Fleur d'Epée, Rue Carnot, Rue Cité Bougeneot, Rue des sinistres
 LUNDI JEUDI VENDREDI LUNDI-JEUDI- SAMEDI VENDREDI
 Tous les 15 jours

DIJON- DESMARINIÈRES EST
 Chemin Dijon
 MERCREDI JEUDI VENDREDI MERCREDI
 Tous les 15 jours

FOND GALION
 Plaine Fond Galion
 MERCREDI JEUDI VENDREDI MERCREDI
 Tous les 15 jours

GERGAULT- GRAND GALION- PETITE GALION- RN 1-1
 Bois Neuf, Chemin Dominant, Chemin Dufferet, Entrée de la Brise, Foyer de Charité Impasse des Liqueurs, La Valérienne, Lo. La Bourrasque, Petit Galion
 MARDI JEUDI VENDREDI MARDI-JEUDI-SAMEDI VENDREDI
 Tous les 15 jours

GERGAULT- GRAND GALION- PETITE GALION- RN 1-2
 Lot. Brin d'Amour, RD 2 (jusqu'à rue Jean Eugène Fatier - 1/2 tour)
 MARDI JEUDI VENDREDI MARDI-JEUDI-SAMEDI VENDREDI
 Tous les 15 jours

GERGAULT- GRAND GALION- PETITE GALION- RN 1-3
 Route de Brin d'Amour
 LUNDI JEUDI VENDREDI LUNDI-JEUDI-SAMEDI VENDREDI
 Tous les 15 jours

LA CRIQUE 1
 Chemin des Falls Jaunes, Chemin des Ortolans, Chemin des ramiers, Gendarmerie, Impasse du Fort, Rue de la Crique, SMHLM la Crique, Station Shell
 LUNDI JEUDI VENDREDI LUNDI-JEUDI-SAMEDI VENDREDI
 Tous les 15 jours

LA CRIQUE 2
 Chemin des Rouges Georges, Impasse des Mouettes*
 MERCREDI JEUDI VENDREDI VENDREDI
 Tous les 15 jours

LA MOÏSE- RAISINIERS 1
 Les hauts de Raisiniers, route de la Moïse
 LUNDI JEUDI JEUDI LUNDI-JEUDI-SAMEDI JEUDI
 Tous les 15 jours

LA MOÏSE- RAISINIERS 2
 Raisiniers (770 I Pompiers et Douanes- Bac co)
 LUNDI JEUDI JEUDI LUNDI- JEUDI- SAMEDI VENDREDI
 Tous les 15 jours

LOTISSEMENT LES 4 VENTS 1
 MARDI JEUDI VENDREDI VENDREDI
 Tous les 15 jours

LOTISSEMENT LES 4 VENTS 2
 Chemin Bac Dadou - Chemin Tornade
 MERCREDI JEUDI VENDREDI VENDREDI
 Tous les 15 jours

MAXIMIN
 Chemin Maximin
 MERCREDI JEUDI VENDREDI LUNDI-MERCREDI-VENDREDI LUNDI
 Tous les 15 jours

MORNE PAVILLON
 LUNDI JEUDI VENDREDI LUNDI- JEUDI- SAMEDI JEUDI
 Tous les 15 jours

MORNE POIRIER 1
 Chemin Morne Poirier (axe principale)
 MARDI JEUDI VENDREDI MARDI- JEUDI- SAMEDI VENDREDI
 Tous les 15 jours

MORNE POIRIER 2
 Chemin la Haut, Dégras, Petite Rocade, Décossières
 MERCREDI JEUDI VENDREDI MERCREDI- VENDREDI JEUDI
 Tous les 15 jours

PLAISABLE ⓘ Passage du camion par le pont toujours impossible
 Chemin Bois du Bac, rue Principale
 MERCREDI JEUDI VENDREDI MERCREDI- VENDREDI MERCREDI
 Tous les 15 jours

SPOURTOURNE
 Anse Spourtourne
 LUNDI JEUDI VENDREDI LUNDI- JEUDI- SAMEDI JEUDI
 Tous les 15 jours

TARTANE ⓘ
 Allée du Rhum Paille, Boulevard de Tartane, Fond Basile*, Hôtel de Galion, Pointe à bibi, Résidence des Loups, Route de Tartane (après Beauséjour)
 Rue de la Distillerie, Rue des Manguiers, Rue du Casino, Rue Trou Copin, Rue en bas Coco A
 LUNDI JEUDI VENDREDI LUNDI- JEUDI- SAMEDI JEUDI
 Tous les 15 jours

TRACÉE
 Bonin
 MERCREDI JEUDI VENDREDI LUNDI- MERCREDI- VENDREDI VENDREDI
 Tous les 15 jours

MORNE DIDI
 MERCREDI MARDI VENDREDI LUNDI- MERCREDI- VENDREDI VENDREDI
 Tous les 15 jours

Plannings spécifiques

*Chemin La colline, travaux en cours
 JEUDI LUNDI-MERCREDI-SAMEDI

*Fond Basile, pont défectueux
 LUNDI- JEUDI- SAMEDI

*Chemin les mouettes, route affaissée
 LUNDI- JEUDI- SAMEDI

MORNE FIGUE
 Chemin man colin
 LUNDI

ⓘ en cas de pluie, collecte reportée

Gardons notre pays propre

UTILISEZ LES DÉCHÈTERIES Accès gratuit aux particuliers.

- Lestrade, Robert • Tél. 0596 38 15 77
- Fond Canonville, Saint Pierre • Tél. 0596 68 61 93
- Case Navire, Schoelcher • Tél. 0596 65 83 76
- Poteau (Ancienne décharge) Besse Pointe • Tél. 0696 84 17 10
- Pointe Courchet, François • Tél. 0596 42 38 21

Pour toute information contactez
CAP Nord Martinique au 0596 53 72 06



| ENCOMBRANTS ET DECHETS VERTS PAR FLUX SEPARES | | | | | | |
|-----------------------------------------------|----------|---------|-----------|---------|----------|----------|
| Tous les 15 jours | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin |
| LUNDI | 01•15•29 | 12•26 | 12•26 | 09•23 | 07•21 | 04•18 |
| JEUDI | 11•25 | 08•22 | 08•22 | 05•19 | 03•17•31 | 14•28 |
| VENDREDI | 12•26 | 09•23 | 09•23 | 06•20 | 04•18 | 01•15•29 |
| Tous les 15 jours | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
| LUNDI | 02•16•30 | 13•27 | 10•24 | 08•22 | 05•19 | 03•17•31 |
| JEUDI | 12•26 | 09•23 | 06•20 | 04•18 | 01•15•29 | 13•27 |
| VENDREDI | 13•27 | 10•24 | 07•21 | 05•19 | 02•16•30 | 14•28 |

Rappel : collecte en porte à porte de vos déchets verts et encombrants par flux séparés